

Mémoire concernant le projet
d'implantation d'éoliennes industrielles dans les Appalaches.

ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE

Bonjour Monsieur et Madame.

Je tiens à souligner avant de vous lire mon mémoire que je ne veux pas débattre à la fin de mon exposé. Je veux simplement, ici, exprimer mon opinion et celle de mon conjoint face au projet éolien de la MRC de l'Erable.

Je me nomme Isabelle Poulin. Je suis résidente de St-Ferdinand. Mon conjoint Alain Marchand est né ici ainsi que ses parents respectivement de St.Ferdinand et de Ste Sophie. Il y a 20 ans, nous avons acquis une terre agricole où nous faisons l'exploitation d'une entreprise acéricole.

Le parc éolien industriel a un grand impact sur notre vie personnelle. C'est pourquoi nous avons décidé de présenter ce mémoire.

Nous avons été avisés du projet d'implantation d'éoliennes industrielles dans notre municipalité par le RDDA au printemps 2009.

Nos représentants municipaux disent avoir informé la population. Mais, nous lisons, depuis ses premières parutions, le bulletin envoyé dans chaque foyer par le maire. Nous n'y avons vu aucune mention de quelques réunions ou décisions impliquant ce projet avant que le RDDA ne commence à faire circuler l'information. Par contre, ils semblent que les gens contactés par le promoteur aient été beaucoup mieux renseignés que la population en général et surtout beaucoup plus tôt.

Nous aimerions vous faire part de l'effet négatif de ce manque d'information sur notre qualité de vie. Bien que ce témoignage soit personnel nous savons que beaucoup de gens vivent les mêmes déceptions que nous face au manque d'information relatif à ce projet.

A l'été 2007, nous avons débuté la construction d'une nouvelle demeure. Après avoir longuement étudié les différentes possibilités que nous offrait notre terre, nous avons choisi de construire de façon à pouvoir bénéficier d'une vue magnifique sur les montagnes.

Nous avons demandé un permis de construction et bien que nous nous soyons montrés enthousiasmés par la beauté du paysage que nous y aurions, à aucun

moment, les représentants municipaux nous ont fait part du projet éolien qui était, nous le savons maintenant, déjà en cours.

La construction de notre maison s'est effectuée. Au printemps 2009 nous avons appris qu'une cinquantaine d'éoliennes industrielles pourraient être érigées et que nous aurions la majorité d'entre elles dans notre paysage magnifique. De plus, il pourrait, au fil des années, s'en ajouter de nouvelles. Autre scénario, on assisterait à la démolition de ces tours mais par contre l'immense base de béton resterait bien ancrée dans les sols agricoles pour des centaines d'années.

Alors, je déplore ici le manque flagrant d'information de la part de la municipalité et de ses élus.

Pour notre part, si nous avions été informés de façon ponctuelle et transparente nous aurions investi notre temps et surtout nos économies sur un autre site de notre terre de façon à minimiser l'impact que pourraient avoir ses monstres de 450 pieds de haut dans notre vie de gens respectueux et amoureux de la nature et de l'environnement.

On nous dit que certaines études présentées par le promoteur ne signalent aucune dévaluation foncière ce qui bien sûr est fortement contredit par d'autres études plus près de la vérité selon nous. On nous dit que la terre ne dévaluera pas mais quand la beauté du paysage est un des atouts majeurs d'une propriété, qui seront les acheteurs pour un paysage parsemé de tours de 450 pieds dites-moi? A ce moment, nous ferons porter la responsabilité à la municipalité et au promoteur d'assumer nos pertes.

Quand on s'installe dans une région agricole, on s'attend bien sûr à avoir des odeurs naturelles incommodantes à l'occasion mais on ne s'attend surtout pas à voir ces terres dézonées pour mettre en place un projet d'envergure industrielle qui s'étend sur des kilomètres en longueur et des centaines de mètres en hauteur.

Nous nous insurgons contre le fait que ce projet soit installé en région habitée et surtout sur des terres que la majorité des propriétaires signataires n'habitent pas eux-mêmes. Ils laissent aux voisins tous les inconvénients que cela amènent dans leur environnement.

Il existe une multitude de montagnes déforestées à blanc, où les routes sont déjà construites. Il y a les terres publiques. Il y a des sites près des barrages où les lignes sont déjà installées pour le transport de l'électricité. Il y a des endroits où ériger un projet en dehors des régions habitées.

Et, si on nous dit que nous sommes atteints du syndrome "pas dans ma cour" nous vous dirons que nous sommes atteints du syndrome de l'amour de la région où nous avons choisi de nous établir pour vivre en harmonie et dans le respect de notre milieu.

En conclusion, il apparaît que les principes du développement durable ne sont pas respectés et que le document Les Orientations du Gouvernement en Matière d'Aménagement produit par le ministère des affaires municipales et déposé en 2007 n'a pas été pris en considération ni mis en pratique.

Je vous remercie de votre attention.

Isabelle Poulin
Alain Marchand